

Remboursement CAF manipulations frauduleuses

Par **gerard28**, le **09/03/2017** à **15:38**

Bonjour, j'ai hébergé mon ex-épouse qui était bénéficiaire du RSA à la recherche d'un emploi à Montpellier.

J'ai eu un contrôle de la CAF qui m'accuse de manipulations frauduleuses, et me demande le remboursement des sommes perçues du RSA, soit 3900 euros; je n'ai jamais eu l'intention de frauder la caf, j'ai voulu simplement rendre service, et je ne sais pas comment je vais pouvoir payer cette somme.si quelqu'un pouvait m'aider à trouver une solution, je vous en remercie

Par morobar, le 09/03/2017 à 17:25

Bonjour,

La CAF répète l'indu auprès de la personne qui a touché les allocations en question et non aux proches ou aux voisins.

C'est donc vos allocations qui sont en cause, et non le RSA de votre ex-épouse.

Par gerard28, le 09/03/2017 à 21:00

je n'ai rien touché, quelles allocations? je n'ai rien à voir avec la caf, je suis à la retraite

Par gerard28, le 09/03/2017 à 21:57

j'ai bien mentionné sur mon message que c'est mon ex-épouse qui percevait le RSA, je n'ai rien à voir avec la caf, mais ils me demandent de rembourser, j'ai fait une réclamation auprès du conseil général; j'attends la réponse

Par gerard28, le 09/03/2017 à 22:14

j'ai mon acte de divorce, je n'ai pas repris de vie maritale, et d'ailleurs parce qu'elle touche le RSA, elle cherchait un emploi, elle devait rester cloîtrée chez elle?

Par gerard28, le 09/03/2017 à 22:18

c'est un peu contradictoire leur système, elle qui voulait un emploi à tout prix, on lui a enlevée ses allocations, c'est pas le cas de ceux qui foutent rien de la journée, eux, on les laisse tranquille

Par jos38, le 09/03/2017 à 23:20

bonsoir. c'est bien votre ex-femme qui a touché indûment ce rsa qui doit le rembourser et pas vous personnellement. la caf écrit chez vous mais cela concerne votre femme. vous dites "elle devait rester cloitrée chez elle", elle a donc un domicile, pourquoi a-t'elle donné votre adresse à la caf? tout le malentendu vient de là

Par Visiteur, le 09/03/2017 à 23:49

Bonsoir,

Vous ne devez pas commenter subjectivement.

La CAF souffre énormément de toutes les fraudes. Les mesures sont donc fermes pour éviter cela.

C'est à l'allocataire de savoir que dans certaines circonstances, comme la vôtre, il perd ses indemnités versées par la communauté des contribuables.

Par **gerard28**, le **10/03/2017** à **00:08**

elle était chez sa mère, et elle voulait un emploi, vous appelez ça une fraude parce que je l'ai hébergée? moi j'appelle une fraude tous les assistés qui refusent de travailler pour vivre des minimas sociaux.

Par cocotte1003, le 10/03/2017 à 06:44

Bonjour, le rsa est attribué en fonction des revenus du foyer donc les revenus de toutes les personnes vivant sous le même toit. Votre ex femme peut toujours voir le conciliateur de la caf pour expliquer sa situation, cordialement